

La téléassistance

Grâce à la liaison 24h/24 et 7j/7, vous n'êtes plus seul. la réception des appels est assurée par une équipe de chargés d'écoute spécialement formés pour répondre à vos attentes. la numérotation automatique du central de réception se fait par une simple pression sur un bouton (collier ou bracelet).

Un dialogue immédiat se met en place par interphonie avec l'opérateur qui, en cas de nécessité, prévient la famille ou les secours selon l'urgence de la situation.

Une installation rapide

La mise en place de l'appareil est réalisée par un technicien. Il effectuera à cette occasion tous les essais nécessaires. Il vous montrera comment utiliser votre téléassistance et vous ferez ainsi connaissance avec l'équipe qui veillera sur vous.

Modalités d'inscription

Prendre contact avec le point d'information gérontologique.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/social/seniors/la-teleassistance-848.html>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser